



D.2024.02.07.3.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Février 2024

3 – STRATEGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITE

3.6 – Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auzielle

L'an deux mille vingt quatre, le sept février dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'au point 4.3)	X (à M.Grass à compter du point 5.1)	
CHOLLET François		X (à M. Trautmann)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Cadre législatif

La commune d'Auzielle a transmis à Tisséo Collectivités, pour avis sous trois mois, le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), arrêté par délibération de son conseil municipal en date du 14 décembre 2023.

Consulté en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), en charge du suivi et de la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU), Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de PLU en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU opposable et de la structuration du réseau de transports en commun existant et à venir.

Synthèse du projet

La commune d'Auzielle, membre de la communauté d'agglomération du Sicoval, compte 1 645 habitants (2022). La commune doit mettre en œuvre une politique d'urbanisation et d'accueil de population maîtrisée en application des prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la grande agglomération toulousaine, qui identifie Auzielle comme un territoire de « développement mesuré ».

La révision du PLU porte les objectifs généraux suivants :

- Actualiser le document d'urbanisme au regard de la législation en vigueur [...]. La révision devra comprendre également une analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers et des possibilités de densification et fixera des objectifs de consommation de l'espace.
- Être compatible avec les objectifs et les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- S'inscrire dans le Plan Local de l'Habitat (PLH).
- Revoir le règlement applicable à chaque zone.
- Actualiser et compléter les différents documents graphiques ainsi que les annexes.
- Rechercher un développement urbain maîtrisé, équilibré et harmonieux de la commune.
- Assurer la protection de l'environnement au travers de la définition sur le territoire d'une trame verte et bleue compatible avec celles du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Schéma Régional de cohérence écologique (SRCE).
- Maîtriser l'évolution de la commune afin de préserver l'activité agricole.
- Améliorer les déplacements et faciliter les modes doux.
- Favoriser l'émergence d'une architecture de qualité en harmonie avec les caractéristiques du patrimoine architectural, urbain et paysager.
- Permettre la réalisation d'aménagements ou d'équipements publics en adéquation avec les besoins de la population.
- Favoriser le développement des technologies numériques.

Dans ce contexte, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU se décline selon 3 axes :

- Poursuivre un développement urbain maîtrisé et progressif favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle ;
- Améliorer le fonctionnement urbain, structurer le centre villageois et conforter l'activité économique ;
- Protéger les paysages et valoriser le patrimoine naturel et architectural de la commune.

Au cours des dernières années, la commune a retrouvé un développement mesuré de sa démographie compatible avec ses capacités d'accueil. La commune souhaite accueillir environ 320 habitants supplémentaires par rapport à 2022 pour atteindre une population de 1 965 habitants à l'horizon 2035. Cette croissance démographique est programmée par intensification des territoires déjà urbanisés dont le potentiel est estimé à 76 logements, et par une extension urbaine avec un potentiel estimé à 56 logements.

En matière de mobilité, le rapport de présentation du PLU identifie les enjeux suivants :

- La bonne gestion des accès au centre-bourg est primordiale pour le bon fonctionnement du territoire communal.
- Des orientations communales et intercommunales pourraient permettre de renforcer l'usage des transports en commun.
- Le développement communal devra tenir compte des multiples liaisons entre les différents secteurs et devra permettre de renforcer ces éléments.
- D'autres chemins de randonnée pourraient être aménagés et valorisés afin de mailler l'ensemble du territoire et compléter l'offre proposée.

L'axe N°2 du PADD, qui concerne les mobilités, précise les orientations de la commune :

- La commune souhaite mener une réflexion globale sur la mobilité et les circulations et notamment permettre à terme le désenclavement du secteur dit de « La Pigeonnière ».
- Les cheminements doux sont aujourd'hui assez développés sur la commune. Ils permettent une connexion entre les quartiers, le centre-bourg et les équipements. Ils sont très utilisés et facilitent une alternative à la voiture individuelle pour les déplacements courts. La commune souhaite conforter et développer ce maillage.
- La place de la voiture individuelle étant prépondérante sur la commune, il est important de maintenir une offre de stationnement satisfaisante répondant aux besoins des opérations sans impacter l'espace public.
- Malgré un usage croissant d'une ligne de bus mise en place par Tisséo, la commune regrette que l'offre de transport en commun sur Auzielle reste largement insuffisante.

Avis de Tisséo Collectivités

Le PLU prend en compte les orientations du Plan de Déplacements Urbains opposable :

- Développement urbain resserré autour du centre-bourg et densification des zones déjà urbanisées.
- Développement des cheminements piétons et des itinéraires cyclables.
- Gestion de la circulation et du stationnement.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet de révision arrêté du PLU d'Auzielle.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES